

C A N A D A

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

PROVINCE DE QUÉBEC
District de Montréal

No. R-3752-2011

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE GAZ MÉTRO, société dûment constituée, ayant sa principale place d'affaires au 1717, rue du Havre, en les ville et district de Montréal, province de Québec,

(ci-après la «Demanderesse» ou «SCGM»),

**AFFIDAVIT POUR ORDONNANCE
DE CONFIDENTIALITÉ**

(ART. 30 DE LA LOI SUR LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE)

Je, soussigné, Frédéric Morel, directeur, Approvisionnement gazier, faisant affaires au 1717, rue du Havre, à Montréal, district de Montréal, province de Québec, H2K 2X3, affirme solennellement ce qui suit :

1. Je suis à l'emploi de la demanderesse et j'ai une connaissance personnelle des faits pertinents à la demande d'ordonnance de confidentialité;
2. La demanderesse est une entreprise qui œuvre dans le domaine de la vente et de la distribution du gaz naturel au Québec;
3. Dans le cadre du présent dossier, la demanderesse a fixé un prix projeté pour les ventes de capacité de transport FTHL non utilisé;
4. À cette fin, la demanderesse a demandé à des fournisseurs de lui fournir les *futures* pertinents;
5. Ces fournisseurs, identifiés à la pièce Gaz Métro-4, document 14, ont indiqué à la demanderesse qu'ils souhaitaient préserver la confidentialité de leur identité;
6. La demanderesse s'est engagée auprès desdits fournisseurs à respecter ce souhait;
7. La demanderesse dépose donc la pièce Gaz Métro-4, document 14, de façon confidentielle auprès de la Régie;

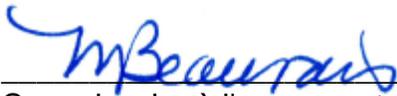
8. Tous les faits allégués au présent affidavit sont vrais.

ET J'AI SIGNÉ:



FRÉDÉRIC MOREL

DÉCLARÉ solennellement devant moi,
À MONTRÉAL, ce 29^e jour d'avril 2011



Commissaire à l'assermentation pour tous les districts

